



8/10 rue Lavoisier
Z.I. de Lagny
77400 LAGNY SUR MARNE
Tél. 01.64.30.54.04
Fax 01.64.30.80.36
Web: www.quip-urbain.com

1) Opposabilité des CGV : Les présentes conditions de vente sont réputées connues de l'acheteur. Toute commande implique de la part du client l'acceptation des dites conditions. De ce fait, aucune clause contraire ne peut être opposée que dans la mesure où nous l'avons formellement accepté par écrit.

2) La commande : La commande est enregistrée à réception de votre bon de commande ou de votre règlement. Tout retour de marchandise doit faire l'objet d'un accord formel entre le vendeur et l'acheteur. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acheteur et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur. Les marchandises renvoyées sont accompagnées d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où le vendeur les a livrées.

3) La livraison : Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délais de livraison ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours. La livraison dans les délais ne peut intervenir que si l'acheteur est à jour de ses obligations envers le vendeur, quelle qu'en soit la cause.

4) Transport et risques : Nos marchandises voyagent toujours aux risques et périls du destinataire, dès la sortie de nos ateliers de fabrication, même en cas de franco de port. Nous ne répondons pas des avaries : retards, casses ou vol en cours de route, les compagnies de transport étant seules responsables. Il appartient à l'acheteur d'effectuer toutes vérifications, de faire toutes réserves à l'arrivée du matériel et d'exercer, s'il y a lieu et dans les délais réglementaires, tous recours contre le transporteur.

5) Réception : Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité du produit livré au produit commandé doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de l'arrivée des marchandises. Il appartient à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au vendeur toute facilité pour procéder à la constatation des vices et pour y apporter remède. Il s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

6) La garantie : Les produits sont garantis pendant une durée de 6 mois à compter de la date de livraison. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La seule obligation incombant au vendeur sera le remplacement gratuit d'un produit identique ou similaire. Toutes les autres formes de dédommagement sont exclues. La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Sont également exclus les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle ou par un accident extérieur ou encore par une modification de la marchandise. Les frais de dépose et de repose restent à la charge du client dans le cadre de cette garantie. La société ne peut être tenue pour responsable de tous autres dégâts directs ou indirects. L'acheteur s'interdit de formuler toute demande de dédommagement ou de dommages et intérêts à l'égard du vendeur.

7) Le prix : Nos prix s'entendent hors taxes (TVA applicable étant celle en vigueur au jour de la facturation). Franco de port et d'emballage pour la France Continentale pour une commande de 1200 € ht sauf pour les articles comportant le logo camion. Nos tarifs sont valables à compter de l'édition (sauf erreur d'impression) et peuvent être révisés sans préavis en fonction d'une forte augmentation des prix d'achats des matières premières qui constituent nos produits et en cas de crise économique grave. **Minimum facturation 15 €.** **Pour les factures de moins de 50 € HT, des frais de gestion seront facturés : soit 15 € HT en supplément sauf pour clients en compte dont le chiffre d'affaires HT annuel est supérieur à 1000 €.**

8) Le règlement : toute marchandise faisant l'objet d'une commande est payable : au comptant à l'enlèvement au magasin, par chèque à la commande ou envoi en contre-remboursement (frais en sus) sauf pour les administrations qui nous règlent par mandat administratif. Tout recouvrement de créance par l'intervention de notre service contentieux ou organisme spécialisé entraînera l'exigibilité à titre de dommages, intérêts et clauses pénales, d'une indemnité de 15 % des sommes dues outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

9) Réserves de propriété : La société se réserve l'entière propriété du matériel livré jusqu'à complet paiement du prix facturé suivant la loi 80,335 du 12 mai 1980. Nous nous réservons le droit de modifier nos modèles sans préavis afin d'en améliorer la qualité, le prix ou l'esthétique. Les couleurs imprimées dans le présent catalogue ne sont pas contractuelles et peuvent être soumises à modification suivant nos stocks.

10) Attribution de juridiction : En cas de contestation de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu que le Tribunal de Commerce du Siège est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou intervention. De convention expresse, la présente clause attributive de juridiction est seule valable, quel que soit le lieu de paiement et même en cas d'attribution de compétence différente sur les factures ou autre document de l'acheteur. L'acceptation de nos offres et matériels implique de plein droit le respect de nos conditions générales de vente.